Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 069-216901488-20261014-D_055_2026-DE

Orliénas
Commune du Rhône

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 055/2026
N° ordre à l'intérieur de la séance : 01/09

Nombre de conseillers :

- en exercice23
- présents17
- votants20
- suffrages exprimés20
- majorité11
- pour20
- contre0
- abstentions0

Date de convocation :
07/10/2026

SÉANCE PUBLIQUE DU : 14 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, Le quatorze octobre, à vingt heures et trente minutes,
Le Conseil Municipal de la commune d'ORLIENAS (Rhône), régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil de la Mairie d'Orliénas, sous la présidence de Monsieur Olivier BIAGGI, Maire.

Etaient présents : Olivier BIAGGI, Guillaume FREMIOT, Florence AUDON, Vincent LECOCQ, Adeline VEROT, Jean-Christophe VAUTIER, Alain ZUCCA, Yasmine BADACHE-DESMAZES, Chantal ROCHER, Hélène CHAUSSEBOURG, Agnès LABORIER, Martin GAILLY, David SAINT-PAUL, Stéphane MONACHON, Mathilde BROS, Benoît DAUTREY, Baptiste BOUVIER.

Absents : Catherine DAVOINE, Chantal BOUVIER, Karine DUMAS, Matthieu NALLET, Laetitia YU-KOHLER, Martin NOURRIT.

Pouvoir : Catherine DAVOINE donne pouvoir à David SAINT-PAUL, Karine DUMAS donne pouvoir à Olivier BIAGGI, Laetitia YU-KOHLER donne pouvoir à Adeline VEROT.

Secrétaire de séance : Martin GAILLY.

OBJET : EXTENSION ET RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE ET DE LOCAUX COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX ANNEXES : AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Orliénas n°034/2023 du 20 septembre 2023 portant attribution et signature des marchés de travaux du projet d'extension et de restructuration du groupe scolaire et de locaux communaux et intercommunaux annexes ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Orliénas n°041/2024 du 4 décembre 2024 autorisant la signature d'avenants aux marchés de travaux initiaux relatifs au projet d'extension et de restructuration du groupe scolaire et de locaux communaux et intercommunaux annexes ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Orliénas n°017/2025 du 26 mars 2025 autorisant la signature d'avenants aux marchés de travaux initiaux relatifs au projet d'extension et de restructuration du groupe scolaire et de locaux communaux et intercommunaux annexes ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Orliénas n°021/2025 du 14 mai 2025 autorisant la signature d'avenants aux marchés de travaux initiaux relatifs au projet d'extension et de restructuration du groupe scolaire et de locaux communaux et intercommunaux annexes ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Orliénas n°024/2025 du 9 juillet 2025 autorisant la signature d'avenants aux marchés de travaux initiaux relatifs au projet d'extension et de restructuration du groupe scolaire et de locaux communaux et intercommunaux annexes ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Orliénas n°040/2025 du 15 octobre autorisant la signature d'avenants aux marchés de travaux initiaux relatifs au projet d'extension et de restructuration du groupe scolaire et de locaux communaux et intercommunaux annexes ;

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 069-216901488-20261014-D_055_2026-DE

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Orliénas n°044/2025 du 9 décembre 2025 autorisant la signature d'avenants aux marchés de travaux initiaux relatifs au projet d'extension et de restructuration du groupe scolaire et de locaux communaux et intercommunaux annexes ;

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de tenir compte de nouvelles sujétions techniques imprévues apparues en cours des travaux et notamment de la nécessité de réaliser dans certains cas des travaux complémentaires, il s'avère nécessaire de conclure de nouveaux avenants aux marchés de travaux initiaux relatifs au projet d'extension et de restructuration du groupe scolaire et de locaux communaux et intercommunaux annexes, et ce, pour les lots suivants :

- **Lot n°07 : Menuiseries intérieures – Avenant n°5 :**
 Les travaux objets de l'avenant consistent en l'ajout de stores intérieures à l'école maternelle et au restaurant scolaire et en la suppression de mobilier prévu initialement dans les locaux techniques. Le montant de l'avenant est de – 3 716,84 € HT portant le total du marché pour le lot n°07 à 395 216,78 € HT.

- **Lot n°11 : CVC – Plomberie – Avenant n°4 :**
 Les travaux objets de l'avenant consistent en un déplacement de radiateur dans les locaux techniques. Le montant de l'avenant est de + 700,00 € HT portant le total du marché pour le lot n°11 à 601 675,00 € HT.

L'ensemble de ces nouveaux avenants représente un montant global de – 3 016,84 € HT. En tenant compte des précédents avenants mis en place, qui représentaient un montant total de + 229 469,43 € HT, l'évolution du montant global des marchés est de + 3,98 % par rapport aux marchés initiaux, soit + 226 452,59 € HT.

Ceci exposé, M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les avenants aux marchés de travaux initiaux relatifs au projet d'extension et de restructuration du groupe scolaire et de locaux communaux et intercommunaux annexes, tels que présentés ci-avant.

Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité,
- **Autorise** M. le Maire à signer avec l'entreprise LOFOTEN un avenant n°5 pour lot n°7 « Menuiseries intérieures » du marché de travaux relatifs à l'extension et à la restructuration du groupe scolaire et de locaux communaux et intercommunaux annexes, et ce, pour un montant de – 3 716,84 € HT, portant ainsi le montant total du marché à 395 216,78 € HT ;
- **Autorise** M. le Maire à signer avec l'entreprise SARL MARTIN Frédéric un avenant n°4 pour lot n°11 « CVC - Plomberie » du marché de travaux relatifs à l'extension et à la restructuration du groupe scolaire et de locaux communaux et intercommunaux annexes, et ce, pour un montant de + 700,00 € HT, portant ainsi le montant total du marché à 601 675,00 € HT ;
- **Indique** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026 du budget principal de la Commune.

Fait et délibéré à la Salle du Conseil de la Mairie d'Orliénas, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Olivier BIAGGI

